



Etudiant CPGE Rentrée 2024/2025

Inscrivez / réinscrivez-vous à l'uB en septembre

► L'inscription à l'uB : une obligation

Conformément à la loi de 22 juillet 2013, vous devez prendre en parallèle de votre inscription CPGE une inscription à l'université de Bourgogne. Cette obligation est notée sur Parcoursup pour chaque filière CPGE.

► Comment vous inscrire ou vous réinscrire ?

Les modalités seront précisément indiquées sur la page dédiée aux CPGE sur notre site web ub-link.u-bourgogne.fr (Etudes puis M'inscrire – Me réinscrire) à compter **du 2 septembre 2024**.

Les **inscriptions et réinscriptions sont prévues en ligne** selon le calendrier ci-après (sous réserves de modifications ultérieures qui seront communiquées sur le site web) :

Calendrier rentrée 2024	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 ^{ère} année
Du Lu 2/09 au Di 8/09	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne NB : Gestion spécifique en lien avec le lycée agricole de Quétigny (hors Parcoursup)	
Du Lu 16/09 au Lu 04/11	Etape 2 : Inscription en ligne (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées et uniquement si une inscription a été effectuée à l'uB en 2023-2024)*
Dans les 8 jours suivant l'inscription / la réinscription en ligne	Etape 3 : Activation de l'ENT Dépôt des pièces en ligne	Etape 2 : Le cas échéant, dépôt des pièces

Pour les retardataires, une nouvelle période est prévue comme suit :

Calendrier rentrée 2024	Première inscription en L1	Réinscription à l'uB après une inscription en 1 ^{ère} année
Du Lu 9/09 au Di 6/10	Etape 1 : Opération préalable à l'inscription (OPI) – CPGE Enregistrement rapide de votre n° de dossier Parcoursup pour permettre l'inscription en ligne	Idem période ci-dessus : du Lu 16/09 au Lu 04/11
Du Sa 12/10 au Lu 4/11	Etape 2 : Inscription en ligne (suite de l'étape 1 selon les délais indiqués)	Etape 1 : Réinscription en ligne (selon les résultats envoyés par les lycées)



Dans tous les cas, aucune inscription / réinscription ne pourra être prise en compte après : le 15 décembre 2024.

* Si vous n'êtes pas inscrit à l'uB en 2023-2024, votre réinscription devra être effectuée en utilisant le dossier papier.

ATTENTION : Les étudiants de CPGE qui ne se seraient pas inscrits à l'université de Bourgogne pendant les deux années de leur cursus perdront le bénéfice de toutes les dispositions de la convention cadre, de la convention d'application et de ses annexes, y compris la validation d'études supérieures et les dispositifs d'accès direct aux formations de l'uB.

Notez bien ✍

- Page inscription CPGE : <https://ub-link.u-bourgogne.fr/ma-formation/minscrire-ou-me-reinscrire/je-minscris-a-lub/eleve-en-cpge.html>
- Secrétariat du service Réglementation et Gestion de l'Offre de Formation : regl-gestion.odf@u-bourgogne.fr
- Récupération des identifiants ENT
Depuis l'ENT <http://ent.u-bourgogne.fr> cliquez sur "Mon compte" puis "Étudiant" et suivez la procédure "Perte de mot de passe"
guichet-unique@u-bourgogne.fr

